

Compte-rendu Comité de voisinage n°4 21 mars 2017

1 - Introduction et validation du précédent compte-rendu :

Rémi FERAUD, Maire du 10^{ème} arrondissement, précise, en ouverture de ce quatrième Comité de Voisinage de la SCMR après plus de 5 mois de fonctionnement (3^{ème} depuis l'ouverture de l'Espace Gaïa) la présence d'une équipe de France 5 en début de réunion.

Un comité de pilotage de la SCMR, le premier depuis l'ouverture le 12 octobre, s'est tenu le lundi 20 mars à l'Hôtel de Ville, démontrant tant la complémentarité des instances, différentes dans leur rôle, que l'importance du Comité de voisinage, destiné à se réunir plus souvent pour traiter de sujets importants pour les riverains tout en les replaçant dans le contexte du fonctionnement de la SCMR.

En l'absence de demande d'amendement ni d'opposition à sa validation, le compte-rendu du 3^{ème} comité de voisinage du 26 janvier 2017 est adopté.

Comme les autres CR validés, il est accessible sur le site internet de la Mairie du 10^{ème}.

2 - Point de situation sur l'Espace Gaïa :

5 mois après l'ouverture, Elisabeth AVRIL, directrice de Gaïa, fait un rappel des règles de fonctionnement de la SMCR, comprenant 12 postes d'injection et 4 postes d'inhalation, un accès de 13h30 à 20h30 7 j / 7, reposant sur 5 intervenants minimum (les intervenants sont plus nombreux en semaine) et 1 agent de sécurité.

Point sur l'activité et la fréquentation de l'Espace Gaïa (au 16 mars 2017, soit 150 jours d'ouverture):

- 550 personnes différentes accueillies suite à l'entretien d'admission
- 24 200 passages
- Actuellement une moyenne de 180 passages / jour (65 le premier jour) avec un pic à 200 passages par jour une à deux fois par semaine
- Les injections représentent 70% des passages et les inhalations 30% (la condition pour un usager désirant être accueilli dans la SCMR est d'être injecteur, mais certains sont poly-consommateurs, tant injecteurs qu'inhalateurs)
- Les produits consommés sont en grande majorité du Skénan (42,6%) et du crack (43 % dont 1/3 d'injections), en faible proportion de la méthadone (6,3%) et de la buprénorphine (6,1%), et en proportion marginale de l'héroïne (1,2%) et de la cocaïne (0,89%).

- 303 consultations médicales ont été réalisées pour 153 usagers et 300 consultations sociales pour 89 usagers. Certaines actions auprès d'usagers ont été présentées et détaillées par l'assistant social lors du précédent comité de voisinage. Un partenariat s'est récemment mis en place entre Gaïa et la CPAM permettant aux services de l'assurance maladie de rencontrer les usagers sur place (1 fois par semaine), ce qui est très important pour ce public très en difficulté en termes de couverture maladie.
- Une centaine de test de dépistage VIH / VHC ont été réalisés depuis l'ouverture
- 5 situations ont donné lieu à un accompagnement d'usager aux urgences par un intervenant tandis que les services des urgences se sont déplacés 2 fois dans la SCMR, ce qui est relativement peu par rapport à ce qui se passe dans les autres salles en Europe.

Point sur le public accueilli :

- 13% de femmes, ce qui est très légèrement en-deçà du public accueilli dans les CAARUD parisiens
- L'âge médian est de 37, 8 ans (le plus jeune ayant 21 ans et le plus âgé 69 ans)
- 40% des usagers déclarent être sans ressources et 27 % sans couverture maladie
- 52% sont en logement précaire ou sans domicile fixe
- Près de 27% n'ont pas de suivi médical ni social et 48% ont un suivi addictologique
- 44% sont porteurs du VHC (hépatite C) mais 40% d'entre eux n'ont jamais consulté pour cette pathologie
- 5,4% sont porteurs du VIH.
- 52% des usagers accueillis consommaient dans l'espace public auparavant

De nombreuses maraudes ont été effectuées depuis l'ouverture de l'Espace Gaïa (65 l'après-midi et 42 en matinée).

Les équipes de la SCMR ont aussi répondu à 30 appels de riverains, organisé 15 visites directes et 8 matinées portes ouvertes (réunissant entre 50 et 100 personnes à chaque fois). Très sollicitée pour ces visites de la salle qui demandent une organisation et une disponibilité certaine, l'Espace Gaïa organise désormais des matinées portes ouvertes tous les premiers jeudis de chaque mois, la prochaine ayant lieu le 6 avril.

Elisabeth AVRIL précise que le public et l'affluence sont ceux attendus avant l'ouverture de la SCMR, que la montée en charge du nombre d'usagers accueillis a été rapide et que l'affluence atteint régulièrement un pic à plus de 200 usagers. Gérer une activité plus importante tout en continuant l'accompagnement médical et social (au sein de Fernand WIDAL notamment, qui assure 4 fois par semaine des consultations en soins psychiatriques et en soins somatiques pour les usagers de la SCMR) lui paraît impossible. La question des horaires d'ouverture va peut-être se poser pour respecter l'adéquation entre le nombre de passages par jour et les nécessités en termes de ressources humaines.

Le Docteur Karine WARYAS, médecin à l'Espace Gaïa et au CSAPA de Gaïa dans le 11^{ème} revient sur les consultations médicales réalisées auprès de certains usagers de la SCMR. La première activité médicale de la salle est une activité de dépistage : ont été effectués une quarantaine de dépistage de l'hépatite C, une quinzaine de buvards (test à résultats différés) et 7 fibroscan permettant d'évaluer l'état du foie.

Au-delà du dépistage, les soins les plus fréquents sont des pansements, des soins d'abcès ou des avis médicaux variés : en cas de pansements avec traitement antibiotique, des ordonnances sont établies pour ceux qui possèdent une couverture maladie, les autres sont orientés vers le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) dans le 11^{ème} puisque la SCMR ne dispose pas de médicaments sur place.

Les médecins répondent également à des demandes de passage sous traitement de substitution et de sevrage hospitalier (à Fernand Widal et à l'hôpital Marmottan).

Pour illustrer ce suivi, le docteur WARYAS présente rapidement 4 situations :

- Sébastien, 44 ans, porteur d'une hépatite C depuis 20 ans. Après une consultation et un dépistage ayant confirmé ce diagnostic, un suivi est en cours à l'Hôpital St Antoine
- Franck, 46 ans, diabétique accueilli en LHSS vient quotidiennement refaire ses pansements suite à l'amputation d'un orteil
- Lise, 36 ans, connue du CAARUD depuis de nombreuses années, est amenée aux urgences en état d'extrême fatigue avant même d'accéder à l'espace de consommation. Elle a depuis accepté une admission en service psychiatrique
- Estéban, 45 ans, parlant peu le français, connu par le CSAPA depuis 2004, porteur d'une hépatite C depuis 2011. Alors qu'il avait du mal à fréquenter le CSAPA régulièrement, il accepte plus facilement le suivi des équipes médicales de la SCMR.

Rémi FERAUD salue ces interventions, ayant tant apporté des chiffres concrets que des situations particulières, complexes et intéressantes. Il retient que plus de la moitié des usagers accueillis par la SCMR consommaient auparavant dans l'espace public, ce qui est un chiffre important.

Questions et remarques de différents acteurs sur ce point de situation :

Karine MAZLOUMAIN, riveraine de la SCMR, aimerait comprendre en quoi le fait d'être adossé à l'hôpital est un élément important pour la SCMR alors que seulement 5 personnes ont été accompagnées aux urgences, que les équipes de Gaïa ne disposent pas de médicaments sur place et que certains usagers sont dirigés vers le CSAPA du 11^{ème}.

➔ Karine WARYAS précise tout d'abord que les urgences ne sont sollicitées qu'en cas de réel besoin et qu'il n'est pas question d'encombrer plus qu'elles ne le sont les urgences de Lariboisière avec des pathologies mineures sous prétexte de proximité.

Certains usagers, s'ils n'ont pas de couverture maladie sont dirigés vers le CSAPA du 11^{ème} car la loi interdit la détention de médicaments par la SCMR mais le lien entre les usagers de l'Espace Gaïa et le CSAPA se fait sans difficulté, plusieurs membres du personnel travaillant dans les deux établissements.

➔ Bénédicte ISABEY, Directrice de Lariboisière-Fernand Widal confirme que la raison justifiant l'adossement de la SCMR à l'hôpital est la prise en charge d'incidents graves (accueil aux urgences d'usagers, intervention des services d'urgences au sein de la SCMR ou encore admission en réanimation) car la vocation de l'hôpital est de faire face aux situations les plus sévères. Toutefois, des liens historiques forts existent entre le centre de médecine Fernand Widal et Gaïa et n'ont cessé de se développer ces derniers mois.

➔ Elisabeth AVRIL confirme que, notamment grâce à l'ELSA (Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie), la collaboration avec Fernand Widal est efficace. A seulement 5 mois de l'ouverture de la SCMR, il est difficile de faire un constat précis des relations entre les services hospitaliers et ceux de Gaïa.

3 – Point de situation sur le quartier :

Rémi FERAUD constate qu'on ne pas remettre en cause les éléments positifs décrits notamment dans les comptes-rendus des trois précédents Comités de voisinage, sans toutefois pouvoir faire l'impasse, nier ou minimiser les évolutions négatives de ces dernières semaines. Ayant pour vocation d'étudier ces évolutions pour traiter des améliorations à apporter sur le secteur, le comité de voisinage revêt là toute son importance.

Le Commissaire du 10^{ème} arrondissement, Damien VALLOT, tient à contextualiser le travail des policiers sur le secteur de la SCMR :

- Ont été organisées dès l'ouverture de la SCMR 546 opérations « point de rencontre, visibilité, dissuasion » (3 à 4 fois par jour) qui consistent en des rondes pédestres d'environ 30 minutes destinées à maximiser la visibilité des forces de police.
- Depuis l'ouverture, 600 interpellations ont eu lieu pour détention, consommation ou trafic de stupéfiants sur 2000 contrôles (soit plus de 13 contrôles par jour) suite à des comportements ayant suscité l'interrogation des policiers.
- Conformément aux engagements de la Préfecture de Police, les équipes procèdent à des contrôles sur le périmètre à l'intérieur duquel est possible la possession d'une consommation personnelle à la SCMR. Si la quantité détenue est conforme aux instructions précisées avant même l'ouverture de la SCMR, il n'y a pas d'interpellation mais les usagers sont redirigés vers l'Espace Gaïa. 900 personnes ont ainsi été invitées à rejoindre la SCMR depuis son ouverture.
- En ce qui concerne les trafics, 7 affaires entre janvier et fin mars 2017 ont donné lieu à des garde-à-vue immédiates avant un déferrement au Parquet pour la quasi-totalité des personnes interpellées pour instruction, comparution, immédiate ou citation (un seul a échappé à ce déferrement suite à un défaut de procédure).
- Par ailleurs, il est possible de connaître l'emplacement exact des caméras de vidéo surveillance sur le site de la Préfecture de Police. La cartographie reprend tous les points d'implantation des caméras, dont les 7 de ce secteur. Les angles de vues très précis de ces caméras font l'objet d'une surveillance quotidienne, de jour comme de nuit, par un service local au Commissariat.
 - ❖ <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Vous-aider/Actions-de-prevention/Dispositifs-ZSP-et-videoprotection/Le-Plan-de-videoprotection-pour-Paris>

Damien VALLOT revient sur l'articulation du plan de sécurisation, détaillant l'ampleur de l'engagement du Commissariat sur les abords de la SCMR. L'objectif de ce plan est de couvrir le secteur en permanence :

- Le socle opérationnel est celui de la « brigade de police de secours et de protection ». Les véhicules qui ne sont pas sollicités sur des opérations effectuent quotidiennement un circuit de patrouille incluant les rues à proximité de la SCMR (Ambroise Paré, Guy Patin, St Vincent de Paul, Magenta, Maubeuge)
- La brigade VTT, extrêmement visible, effectue une vérification quotidienne des problèmes signalés aux abords de la salle

- Un équipage de la BAC (brigade anti-criminalité), équipe en civil, est fidélisé sur le secteur pour lutter contre la consommation sur l'espace public, la détention ou le trafic de produits stupéfiants
- La BST (brigade spécialisée de terrain) intervient également sur le nord-ouest de l'arrondissement, et plus particulièrement à travers deux plans de sécurisation : « Barbès respire » déployé sur trois arrondissements pour améliorer la physionomie de l'espace public de ce secteur et « Sécurisation Gare du Nord » qui permet une collaboration des équipes du Commissariat du 10^{ème} avec celles de la police régionale des transports pour lutter contre la délinquance à l'intérieur même de la gare.
- La Brigade de soutien des quartiers intervient en fin d'après-midi, soirée et nuit dans les parkings ou au sein des copropriétés lorsqu'ils sont informés de failles de sécurité
- La mission prévention et communication (MPC) du Commissariat du 10^{ème} peut effectuer à la demande des habitants une « consultation/diagnostic sûreté » gratuite qui permet, le cas échéant, de détecter de potentielles failles dans la sécurité d'un immeuble et d'apporter des préconisations et conseils pour améliorer cette dernière.

Le Commissariat du 10^{ème} s'est rapproché de la société Autolib suite à des remarques faites par des riverains au dernier comité de voisinage, reprises dans un courrier adressé par le collectif sur les stations Autolib des rues Guy Patin et Saint Vincent de Paul, qui servent parfois d'abris à des individus ne pouvant pas nécessairement être qualifiés de toxicomanes (mineurs isolés, SDF,...). La société Autolib va fournir aux policiers du secteur des cartes magnétiques permettant de fermer les voitures car plus de la moitié des clients ne ferment pas correctement les véhicules.

Interpellé également sur la présence de véhicules luxueux signalés par des riverains comme étant des véhicules de dealers, le Commissaire précise que ces voitures semblent être des VTC, plus présents ces derniers temps sur ces rues en raison du plan de circulation de la Gare du Nord mais il reste très prudent et vigilant sur cette question, n'excluant pas, à l'avenir, cette possibilité.

Enfin, il souhaite apporter des informations très précises sur des affaires de trafics ayant donné lieu à interpellations depuis son arrivée en janvier. Elles sont au nombre de 7, les individus ayant été placés en garde à vue et présentés à l'autorité judiciaire :

- Le 19 janvier, 2 individus sont contrôlés en possession respectivement de 60g et 4 g de cannabis
- Le 22 février, des individus sont contrôlés en possession de 28 comprimés de Rivotril et de 7 comprimés de Skénan. Il s'agissait de consommateurs effectuant un trafic (sans être nécessairement usager de la SCMR), profil le plus fréquent lors de ces contrôles
- Le 28 février, un individu est repéré en flagrant délit de trafic de 8 gélules de méthadone en échange d'un billet de 10 euros
- Le 1^{er} mars, un individu est contrôlé en possession de 55 cachets de Skénan. Il n'a pas fait l'objet de poursuite judiciaire, suite à une erreur de procédure (ce qui reste extrêmement rare)
- Le 4 mars, un individu a été contrôlé en possession de 28 cachets de Skénan et un flacon de méthadone

- Le 14 mars, un individu est interpellé en possession de 134 cachets de Skénan et d'un couteau
- Le 17 mars, les policiers, en voulant évincer un usager d'un hall d'immeuble dont le système de sécurité paraît défaillant, l'ont interpellé en pleine consommation
- Le 20 mars, plusieurs individus ont été interpellés au sein même du parking en possession de 436 cachets de Skénan, ce qui représente un chiffre record dans ce type d'affaire.

Sur tous les points présentés devant ce Comité, le Commissaire tenait à être précis pour illustrer la détermination des services de police. Leur activité sur le terrain dans le secteur est quotidienne mais reste faillible. La contribution des citoyens reste un gage de coproduction de la sécurité pour avancer dans la prise en compte des problèmes rencontrés au quotidien par les riverains.

Rémi FERAUD remarque, grâce notamment à l'intervention du commissaire, que le comité de voisinage est pris très au sérieux et que des chiffres sensibles y sont présentés.

Il note que certains consommateurs peuvent aussi être des trafiquants et que, si cette situation n'est pas nouvelle, il n'y a aucun renoncement à agir de la part des pouvoirs publics.

Tout comme il n'y a pas de « zone de non-droit » mais une possibilité de transport par les usagers d'une quantité correspondant à un usage personnel. La présence du procureur de la République, François MOLINS, le 20 mars 2017 au comité de pilotage parisien de la SCMR atteste de la vigilance du parquet et de la cohérence de l'action publique à ce sujet.

Questions et remarques de différents acteurs sur ce point de situation :

Monsieur CHAMPON, Président de l'association « Vivre Gare du Nord Gare de l'Est » (VGNE), souhaite revenir sur la question de la verbalisation des détenteurs de chiens qui ne sont pas tenus en laisse alors que certains sont répertoriés comme dangereux et savoir si cela relève de la Préfecture de Police. Il souhaite également avoir des précisions sur les règles relatives au tatouage et aux contrôles sanitaires auxquels ces chiens sont soumis, tout en remerciant Gaïa pour les modifications apportées dans le hall d'entrée depuis l'ouverture de la SCMR.

Madame Ruth GROSRICHARD prend la parole au nom du « collectif des riverains de la salle de shoot quartier gare du Nord en colère », en précisant que ce dernier n'est pas un groupe d'opposition à l'équipe municipale mais un collectif de riverains citoyens, responsables et à l'écoute des acteurs de ce Comité.

Elle salue le travail de Gaïa qui fait face à un problème de précarité majeur auquel il faut collectivement trouver des réponses.

Elle ne conteste pas la réalité du travail de la Police mais la vision qui est présentée de la physionomie actuelle du quartier : elle tient à témoigner de la dégradation de la situation depuis le mois de janvier. Jusque là, la situation n'était pas pire qu'avant l'ouverture. Elle en veut pour preuve l'entretien au cours duquel elle a confié ses impressions sur le quartier à Marie JAUFFRET-ROUSTIDE représentant l'INSERM.

Elle relaie la parole du collectif qui trouve la situation inacceptable et non maîtrisée malgré les efforts des agents sur le terrain, par la transformation qualitative observée depuis le mois de janvier :

- des consommations et des trafics de drogues à ciel ouvert, des bagarres, des rues mal entretenues, tous ces faits pouvant être détaillés par de multiples témoignages de riverains. De nombreux cas semblent échapper au Commissariat.
- des attroupements sur les trottoirs devant la SCMR, non conformes à la notice de l'architecte contenue dans le permis de construire de la SCMR, validé et signé par toutes les parties prenantes à l'ouverture de cette salle qui prévoit que « la gestion de la file d'attente se fera dans l'enceinte de l'établissement, les usagers utiliseront la cour intérieure, ces différents seuils permettent de créer des séquences avec pour objectif pour réduire les nuisances vis-à-vis des riverains »
- des nuisances dans l'espace public qui prennent une ampleur considérable mais qui était selon le collectif tout à fait prévisibles puisque la SCMR a vocation à attirer de nombreux toxicomanes pour consommer dans des conditions sanitaires optimales
- la situation est non maîtrisée, elle échappe aux décisionnaires de la salle, comme le montre les incidents graves survenus le 26 février, qui laissent les riverains craindre la survenue d'incidents plus graves encore
- les riverains sont donc excédés, ils souffrent, sont en détresse et très en colère

Ruth GROSRICHARD remercie Stéphane BRIBARD d'avoir reçu, en mairie d'arrondissement le 15 mars dernier, 36 de ces riverains, d'une grande diversité, qui souhaitent dialoguer et entamer une démarche citoyenne, responsable et apolitique pour faire part de leur détresse.

Une lettre ouverte a été envoyée ces derniers jours à plusieurs destinataires dont le Maire et le Commissaire sur cette situation : au jour du comité de voisinage, seul le Préfet de Police Michel CADOT a répondu à cette lettre.

Le Collectif attend des réponses écrites et précises sur les interrogations contenues dans cette lettre et dans le cahier de doléances qui a été aussi envoyé et distribué aux participants de ce Comité dans les pochettes mises à disposition. Elle en remercie M. BRIBARD.

La doléance majeure du collectif est de faire reconnaître que l'implantation et le fonctionnement de la SCMR sont incompatibles avec l'existence d'une zone d'habitation et de commerces : l'implantation loin de tout voisinage de la salle de consommation à moindre risque située à Strasbourg (régie par le même arrêté ministériel que la salle parisienne) illustre, pour le collectif, le souci de l'équipe municipale strasbourgeoise de prendre en compte l'avis des riverains.

Une étude conduite en direction des riverains avant l'ouverture de cette autre salle indique même la distance de la salle avec différents équipements publics tels que les crèches, médiathèques et clubs sportifs.

Le collectif craint une aggravation de la situation au printemps et assure le Comité de voisinage de sa détermination à ne pas voir la vie des riverains détruite.

Elisabeth CARTERON, Présidente de l'association Action Barbès, ne partage pas les mots du collectif et de Ruth GROSRICHARD : si elle reconnaît la présence d'attroupements autour de la SCMR, ces derniers n'entraînent selon elle pas de violence particulière.

Elle aimerait d'ailleurs savoir si l'agent de sécurité de la SCMR doit être positionné à l'intérieur de la salle ou devant cette dernière.

Elle ne souhaite pas revenir sur la bagarre du 26 février, ne l'ayant pas vue ce jour là, mais tient à préciser que des bagarres ont toujours existé sur ce secteur, sur lequel les pressions

sont actuellement diverses, et que ces bagarres fréquentes ne sont pas nécessairement en lien avec la SCMR.

Elle témoigne que les Autolib de la rue Guy Patin lui semblent être essentiellement occupées par de très jeunes mineurs isolés, connus des services de Police et de la protection de l'enfance et pour lesquels un dispositif a été mis en place par la Préfecture de Police.

Enfin, elle a été témoin, pour la première fois le 21 mars, d'un trafic de stupéfiants entre un chauffeur de VTC et un consommateur et tient à en informer la Police.

Pour elle, il serait en conclusion intéressant de réfléchir à une extension des horaires d'ouverture de la SCMR.

Karine MAZLOUMAIN, habitante de l'immeuble situé au dessus de l'épicerie devant la SCMR, souhaite apporter son témoignage sur l'environnement du quartier et notamment les relations avec les usagers rencontrés aux abords de la SCMR.

Elle constate que les usagers stagnent sur l'espace public, donnant l'impression d'être plus nombreux et que le lien avec eux est très tendu et le dialogue plus difficile qu'auparavant à installer.

Elle habite juste au dessus d'un des parkings du secteur et il lui arrive fréquemment de devoir aider des femmes à y accéder pour récupérer leur voiture, effrayées par des scènes d'injection.

Elle ressent un véritable conflit de valeurs entre la volonté d'aider les usagers et les moyens parfois mis en œuvre pour que la tranquillité et la sécurité des riverains soient respectées (notamment la prise de photos qui ne doit pas être vécue selon elle et d'autres riverains comme une dénonciation mais comme l'expression d'un constat de la situation du quartier).

Elle tient à préciser qu'elle constate que les forces de police sont très présentes sur le secteur, que ce n'est pas une zone de non-droit, mais qu'il manque, selon elle, un personnage dans l'espace public, qui ne représenterait ni Gaïa ni la Police mais serait une sorte de « vigiliant », un agent de médiation qui laisserait aux policiers le soin de réprimer les usagers mais les inciterait efficacement les usagers à se diriger vers la SCMR ou à quitter les lieux.

Elle ne pense pas qu'étendre les horaires résoudrait le problème des attroupements aux abords de la SCMR, cette structure ne prévoyant pas d'hébergement.

Le collectif des parents d'élèves des écoles Belzunce et de la crèche Bossuet s'exprime par la voix de deux de ses représentantes :

- Laure PERINI, habitant au 9 rue Ambroise Paré, confirme avoir ressenti une dégradation de la situation dans le quartier depuis la fin du mois de février, avant même les événements du 26 février dont elle n'a d'ailleurs pas eu connaissance le jour même. Elle habite depuis une dizaine d'années dans ce quartier, dont la situation a toujours été difficile avec des pics de tension et des moments plus calmes. Pour elle, le climat depuis plusieurs semaines est tendu de manière continue.
- Pascale KAZIAN, reconnaît que si de son côté de la rue, la situation s'est apaisée et que la salle fonctionne, l'afflux d'usagers crée des débordements parfois difficiles à gérer. Selon elle, une solution doit être trouvée pour faire cohabiter les usagers avec les habitants. Elle propose, au nom du collectif de parents, un réaménagement spatial pour repenser la rue Ambroise Paré à minima et permettre de penser autrement le rapport à l'autre par des actions concrètes telles que des élargissements de trottoirs, un développement végétal, des éclairages différents ou

l'aménagement d'un espace pour les chiens. Les rues avoisinant la salle aurait d'ailleurs, selon elle, du être repensées avant l'ouverture de la SCMR. L'implantation en tant que telle n'a pas été anticipée et cette situation peut apporter aux opposants à son fonctionnement des arguments concrets.

Rémi FERAUD insiste sur le fait que dans ce domaine rien n'est exclu comme rien n'est impossible mais tout doit se faire dans la concertation et que du temps comme un budget précis sont alors nécessaires. Par ailleurs, il souligne l'effet négatif que peuvent avoir parfois certains de ces aménagements, comme l'installation de jardinières devant la SCMR au début du mois de mars. Alors que cette installation avait été discutée afin de permettre la création d'un atelier avec les usagers, l'installation trop rapide de jardinières, avant même que ces ateliers puissent prendre forme, en a permis un usage inapproprié.

Céline ORSINI, membre du collectif de riverains opposé à la salle de consommation, précise avoir reçu au nom du collectif de très nombreux mails (près de 150) de riverains inquiets, mécontents ou en colère.

Elle fait lecture de certains d'entre eux, reçus au cours des mois de février et mars, et témoignant de l'inquiétude quant à la sécurité dans le quartier, de la consommation de produits en plein jour et devant des enfants, des insultes, des appels au Commissariat restés sans réponse, une situation s'aggravant progressivement, des bagarres, des difficultés le soir et le week-end auparavant si calmes, de la circulation d'argent, des transactions à l'intérieur même des commerces et de détours des riverains pour rentrer chez eux.

Il s'agit notamment des témoignages du 6 mars de Sophie, Sébastien, Jeanne, du 13 mars de Henri et Julie, du 19 mars de Jefferson et Karen.

Le collectif, qui attend par ailleurs la fermeture de la sanisette DECAUX, se sent impuissant face au travail des policiers.

Elle souhaite en outre apporter un témoignage personnel : son restaurant est ouvert sur la rue, sans porte cochère ni interphone. Alors qu'elle est seule pour le service de midi, son collègue homme étant en cuisine, les usagers de drogue du quartier importunent les clients en terrasse ou rentrent dans l'établissement pour des demandes diverses (demande de monnaie, d'un verre d'eau ou d'utilisation des toilettes) et sont parfois agressifs en cas de refus. Elle a peur de se retrouver seule certains jours dans son établissement.

Elle vit dans le quartier depuis 36 ans, y est née, n'a jamais voulu le quitter mais pense que tout le monde, riverains et promoteurs de la salle, est dépassé par la situation, que le quartier est au bord de l'implosion.

Elle demande, au nom du collectif, l'organisation d'une réunion spéciale, en présence de tous les riverains qui le souhaitent pour ce qu'ils sentent véritablement écoutés et que soit fait un point concret et précis sur la vie quotidienne dans ce quartier.

Déborah PAWLIK remercie les riverains ayant témoigné de leur engagement pour la vie de ce quartier et pour le temps et l'énergie qu'ils ont accordés à l'établissement de ces nombreux témoignages, qui ne sont pas toujours faciles à livrer et font état de nombreuses difficultés au quotidien pour les habitants.

Elle pense, elle aussi, que cette implantation n'aurait pas du se faire dans un quartier avec des commerces et de nombreux immeubles d'habitation.

Présente au COPIL parisien la veille, elle était la porte-parole, bien seule d'ailleurs, de la voix des opposants et de ces riverains mécontents.

Ce qui l'intéresse, ce sont les nouvelles mesures concrètes qui peuvent être prises pour assurer la tranquillité et la sécurité des riverains de la SCMR : le groupe LR a déposé un vœu en Conseil d'arrondissement le 13 mars dernier pour disposer de mesures supplémentaires en termes de sécurité et de tranquillité publique dans le quartier de la SCMR.

Elle a eu connaissance également de dysfonctionnements de la ligne téléphonique d'urgence de Gaïa, notamment après les incidents du 26 février : des riverains ayant appelé dès le début de la bagarre n'ont été rappelés que plusieurs heures plus tard, vers 20h. Elle aimerait connaître, sur ce point, la version de Gaïa. Il lui a été répondu, par la mairie d'arrondissement que les équipes de Gaïa ont organisé une réunion d'équipe avant de pouvoir rappeler les riverains. Selon elle, les riverains sont la priorité et auraient du être rappelés avant toute réunion.

Quant à la distribution de matériel stérile destiné à une consommation à l'extérieur, qui avait été souligné par Monsieur CHAMPON, a été soulevé au COPIL parisien par Bernard JOMIER comme un point de vigilance. Elle ne souhaite pas revenir sur le positionnement juridique de chaque acteur sur cette question mais sur le flux importants d'usagers que cette distribution entraîne aux abords de la SCMR.

Enfin, elle témoigne de sa surprise lors de l'installation de bacs à fleurs devant la SCMR, quelques jours après les incidents du 26 février. Ces bacs ont très rapidement été détournés de leur usage et servent, depuis leur installation, de bancs publics ou de poubelles.

Stéphane BRIBARD apporte quelques éléments de réponse aux points longuement soulevés :

- Il souligne l'importance des témoignages qui viennent d'occuper un long moment du Comité et précise que les riverains ont été reçus le 15 mars en mairie, très rapidement après leur interpellation par courrier
- Il rappelle qu'il avait été évoqué, très rapidement après l'ouverture de la SCMR, l'idée d'associer les usagers à un projet de végétalisation de l'espace public, encadré par un professionnel de l'insertion sociale. C'est à cet effet qu'ont été livrés les bacs à fleurs à la fin du mois de mars. Livrés trop tôt pour ce projet et détournés de leur usage principal, ils vont être enlevés très rapidement
- La salle de Strasbourg ayant été évoqué par des participants comme un modèle d'implantation, il tient à préciser que la scène de consommation strasbourgeoise est très différente de la scène parisienne. A Strasbourg, la scène est très diffuse et les produits consommés très différents.
- Si l'on sait que les parkings et la sanisette sont encore parfois occupés par des usagers de drogues, la forte baisse des seringues récupérées dans ces lieux est réelle. D'autant que Paris assiste à une diffusion de l'espace de consommation de crack sur tout son territoire (et non pas seulement dans le 10^{ème}) et que les pouvoirs et institutions travaillent à la meilleure réponse à apporter à cette problématique.
- Le Comité de voisinage est l'instance la mieux à même d'apporter les premiers ajustements au fonctionnement et au développement de la SCMR. Les discussions entre acteurs en sont à chaque Comité la preuve : la nécessité de la présence d'une médiation, le travail de Gaïa sur sa ligne d'urgence, la visibilité des forces de police sont des choses ajustables.

Ruth GROSRICHARD apporte un témoignage sur une personne âgée ayant porté plainte au Commissariat suite à une agression à son domicile par une personne se faisant passer par un commissaire et lui présentant des bijoux prétendument volés par des usagers.

Questionnée sur le lien que cette agression pourrait avoir avec la SCMR, Ruth GROSRICHARD affirme que le climat créé par la présence d'usagers trop nombreux sur l'espace public incite des individus mal intentionnés à profiter de cette situation. Selon elle, de telles dérives sont générées par la présence de la SCMR chez des individus extrêmement malhonnêtes.

Rémi FERAUD ne souhaite pas répondre directement aux propos de Madame GROSRICHARD sur cette agression, se méfiant toujours de ce qui revient à accuser son chien de la rage quand on veut le noyer.

Plus largement sur les différentes interventions précédentes, Rémi FERAUD confirme qu'il n'est pas question de fermer ni de déménager la SCMR mais de faire en sorte qu'elle fonctionne le mieux possible. Il est donc très important d'écouter les nombreux témoignages et d'en tenir compte. Plus d'une heure a été consacré à des témoignages lors de ce Comité de voisinage, de nombreuses positions ont été tenues et elles doivent être entendues.

Toutefois, il constate que si l'ambiance a changé autour de la SCMR depuis un mois (et non depuis 6 mois), comme il l'a lui-même constaté en visitant les rues concernées à plusieurs reprises, de nombreux témoignages négatifs rapportés concernent des situations existant bien avant même que la SCMR n'ouvre.

Selon lui, la consommation dans l'espace public ne peut, par définition, pas être due à l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque, incitant les usagers à consommer en son sein. Une pression liée à une présence trop importante d'usagers aux abords de la SCMR est constatée. Il faut faire diminuer cette pression en diminuant l'afflux d'usagers et de regroupements pour retrouver l'amélioration de l'environnement du quartier des quatre premiers mois de fonctionnement de l'Espace Gaïa.

La gestion de la distribution de matériel stérile pour une consommation à l'extérieur de la SCMR fait partie des éléments de réponses pouvant être apportés :

- cette question avait été posée par VGNE sous un angle juridique lors d'un précédent comité de voisinage et l'ARS et la MILDECA y avaient apporté une réponse pertinente
- l'activité de distribution doit rester une activité annexe de la salle et ne doit pas avoir d'influence néfaste sur l'environnement de la SCMR
- une évolution de cette distribution est souhaitable et a donné lieu à des réunions de travail pour envisager des solutions à cette situation et évaluer leurs conséquences.

4 – Incidents du 26 février : établissements des faits, actions menées

Elisabeth AVRIL constate, après 4 premiers mois calmes, un afflux d'usagers aux abords de la SCMR depuis mi-février.

Elle souhaite revenir sur la bagarre du 26 février, vécue par certains riverains et relayé sur les réseaux sociaux comme un évènement « très grave » et sur les questions que cet évènement a suscité chez certains riverains :

- loin de vouloir minimiser cet évènement qui pouvait paraître impressionnant, elle témoigne que de tels affrontements se déroulent et se sont toujours déroulés régulièrement aux abords des CAARUD (et parfois même des affrontements beaucoup plus violents).
- dans ce cas précis, un conflit entre deux usagers a débuté au sein de la SCMR pour une suspicion de vol de vélo par l'un d'eux. Les deux individus sont sortis de la SCMR et ont continué à s'affronter sur le trottoir, rejoints très vite par d'autres usagers

mais aussi par 4 membres de l'équipe de Gaïa qui tentaient de les calmer et de les séparer.

- il a été très rapidement décidé par Gaïa de fermer la salle. Cette fermeture est une mesure permettant de rappeler aux usagers la stricte nécessité du respect des règles.
- Pendant cette fermeture, les équipes de Gaïa ont effectué des maraudes jusque 22h, rencontré 13 usagers et ramassé 10 seringues.
- Gaïa travaille d'ores et déjà à la sensibilisation des usagers au respect de la tranquillité publique des riverains : les panneaux d'information présents dans la SCMR ont été repensés et améliorés en ce sens, des réunions d'informations et de sensibilisation, notamment à destination du public russophone, sont organisés au sein même de la salle. Elisabeth AVRIL précise d'ailleurs que le public russophone n'est pas un public nouveau, qu'il représente depuis plusieurs années 15 à 20% de la file active des CAARUD.
- Il a été demandé à l'agent de sécurité de se placer au niveau du portail. Dans le climat plus calme des premiers mois après l'ouverture de la SCMR, il se déplaçait dans les différents postes de la salle.
- Quant à la ligne téléphonique, le personnel de Gaïa ne répond directement qu'aux heures d'ouverture. Il est par conséquent possible de laisser, en dehors de ces heures, un message aussi précis que possible. Par ailleurs, le téléphone se trouvait jusqu'à présent à l'accueil de la SCMR (ce qui ne rendait pas aisé sa gestion, notamment le week-end quand l'équipe n'est composée que de 5 personnes) et il sera dorénavant directement en possession d'une personne de l'équipe, désignée chaque jour comme en étant responsable.
- Gaïa souhaiterait pouvoir faire plus de maraudes aussi notamment le weekend. Mais cela demande plus de personnels.

Damien VALLOT revient, de manière précise, sur les faits du 26 février au sujet desquels une procédure judiciaire a été ouverte à l'initiative du Commissariat du 10^{ème} :

- Le Commissariat a été prévenu à 15h40 par un appel « police secours » (le 17) signalant une quinzaine d'individus en train de se battre
- La BST arrive sur place à 15h42 alors qu'il n'y a plus aucun affrontement dans la rue. Les lieux sont alors fouillés, tant rue Ambroise Paré que rue St Vincent de Paul, un contact est pris avec l'équipe de Gaïa et des rondes dynamiques sont effectuées à pied jusque 16h12
- Un nouvel appel plus tardif sur cette rixe apporte un élément nouveau en indiquant avoir vu une arme lors de la bagarre : la BAC rejoint la BST et la recherche, par des fouilles dans la rue. Elle ne sera pas retrouvée à ce moment-là mais plus tard : il s'agissait d'une arme factice (d'apparence très impressionnante toutefois) dont les traces ou empreintes se sont avérées non exploitables
- Les vidéos de la Police, celles des riverains, les témoignages et contributions notamment de l'équipe de Gaïa ont été pris en compte par la procédure judiciaire.
- Les enregistrements et propos montrent surtout des cris et des coups entre quelques protagonistes.
- Il n'y a pas eu de plainte à ce stade, ni de blessé grave déclaré.

Elisabeth AVRIL précise que les 2 protagonistes initiaux ont été reçus dans les jours qui ont suivi l'incident de même que 5 de leurs amis qui se sont joints ont tous été sanctionnés et exclus de la SCMR pour une durée déterminée.

Elle rappelle qu'une situation telle que celle du 26 février n'est pas une situation normale mais qu'elle fait partie du quotidien des associations d'aides aux toxicomanes et de réduction des risques. Comme toute situation de ce genre, il convient de la replacer dans son contexte et de veiller à y apporter des solutions concrètes, comme cela a été fait le 26 février.

Pour Rémi FERAUD, il est important de distinguer des incidents précis comme ceux survenus le 26 février, après lesquels peuvent être rapidement prises des mesures concrètes, et une ambiance générale sur laquelle il est plus difficile mais absolument nécessaire de travailler.

5 – Échanges divers avec les acteurs :

Elfie COMIN du conseil de quartier tient à souligner la nouvelle et forte présence de berlines et grosses voitures dans le quartier. Il lui est répondu qu'il s'agit de véhicules VTC liés à des clients de la Gare du Nord.

Léon GOMBEROFF, directeur d'EGO, association située à la Goutte d'or dans le 18^{ème}, dont un site (STEP) est notamment situé sur le boulevard de La Chapelle, constate une baisse des seringues retrouvés dans l'espace public, notamment au square Léon.

Pour eux, la SCMR est le maillon qui manquait à leur dispositif en mettant à disposition des usagers un lieu où consommer dans des conditions optimales.

Le centre d'accueil EGO (rue St Luc) reçoit une centaine d'usagers par jour dans un quartier à forte concentration d'habitations : en 2016, les équipes ont été confrontées à plusieurs bagarres successives, rendant plus difficile le rapport avec les riverains.

Un travail a été mené avec les riverains et les usagers pour trouver des solutions et apaiser le climat dans le secteur : il s'est instauré une communication entre usagers pour faire comprendre à certains d'entre eux qu'il est de leur intérêt de respecter la tranquillité des riverains et les règles de fonctionnement du lieu pour en conserver son utilité.

Point sur la distribution de matériel stérile :

Sylvia N'GUYEN-DANG, médecin référent à l'ARS-DD 75, rappelle que les salles de consommation à moindre risque existent depuis plus de 30 ans dans plusieurs pays d'Europe.

L'expérimentation prévue par l'arrêté du 22 mars 2016, portant approbation du cahier des charges national, doit répondre au double objectif d'amélioration de la santé des usagers et de l'amélioration de la tranquillité publique.

Il est important de souligner que l'implantation de la SCMR à Paris remplit son objectif en matière de santé publique, tant la salle a rencontré le public attendu.

Toutefois, pour mieux gérer le flux d'usagers aux abords de l'Espace Gaïa, l'ARS va engager une réflexion sur la régulation de l'activité de distribution de matériel stérile, de manière concertée avec tous les acteurs concernés.

Il est nécessaire de rééquilibrer le flux engendré par cette distribution et d'adapter l'activité des maraudes et des associations pour réorienter les usagers souhaitant se procurer du matériel stérile sans toutefois pouvoir consommer sur place.

Monsieur CHAMPON prend acte de la prise en compte du sujet de la distribution de matériel stérile destiné à une consommation à l'extérieur. Cette question avait été soulevée par VGNE lors d'un précédent Comité et il souhaite y revenir au prochain. Ce point sera, par conséquent, inscrit à l'ordre du jour du 5^{ème} comité de voisinage.

Olivier ANDRE, chef de projet MILDECA, confirme que ce dialogue doit être poursuivi et que les nombreux témoignages apportés démontrent qu'il y a de nombreux sujets restant encore à traiter et résoudre.

Il faut arriver à déterminer les causes de la détérioration récente de l'environnement de la SCMR (concentration d'usagers et trafics de crack notamment) : il est pour cela nécessaire d'établir et de partager un diagnostic malgré les divergences d'opinion au sujet de l'expérimentation.

Rémi FERAUD rappelle que l'objectif de l'ouverture de la SCMR n'était pas de faire disparaître les usagers mais de leur permettre de ne plus consommer dans l'espace public mais dans un lieu adapté, dans de meilleures conditions pour eux comme pour les riverains. Il est constaté depuis plusieurs semaines le besoin de répartir la contribution de chaque acteur sur le territoire : Rémi FERAUD salue l'investissement de tous les partenaires pour modifier, évaluer et adapter les pratiques à la situation.

6 – Date de la prochaine réunion :

Dans le cadre de la campagne électorale, une obligation de réserve est d'usage à l'égard des fonctionnaires d'Etat. Cette obligation limite la liberté d'expression des agents dans l'exercice de leur fonction. Tous les fonctionnaires d'Etat qui sont amenés à participer à des manifestations ou cérémonies publiques sont concernés par cette obligation (de manière à préserver la nécessaire neutralité politique de l'autorité administrative en période électorale et l'impartialité des agents).

Certains représentants ne pourront donc pas participer au prochain comité de voisinage s'il se tient avant le 18 juin, date du deuxième tour des élections législatives.

Pour Rémi FERAUD, il est préférable de tenir un comité de voisinage sans certains représentants plutôt que de ne pas en tenir pendant près de 3 mois. La prochaine réunion se tiendra donc au courant du mois de mai.

Entre temps, il sera répondu, par écrit, à la lettre ouverte et au cahier de doléances adressé par le « collectif des riverains de la salle de shoot quartier Gare du Nord en colère ».

>> ADDENDUM ultérieur : la date du mardi 23 mai a été proposée pour le prochain Comité par un mail daté du 11 avril.

Présents :

Collèges habitants :

Elfie COMIN (CQ St Vincent de Paul), Elisabeth CARTERON et Lise THELY-MULLER (Action Barbès), Michel CHAMPON et Vincent BALES (VGNE), Ruth GROSRICHARD et Céline ORSINI (collectif des riverains de la salle de shoot quartier gare du nord en colère), Pascale KAZIAN et Laure PERINI (collectif des parents Belzunce/Bossuet), Karine MAZLOUMIAN

Collège institutions et entreprises locales :

Damien VALLOT et Loïc HARDY (Commissariat du 10^{ème}), Jean-Paul BIDAUD (Ville de Paris-DPE), Daniel DAUPHANT (Ville de Paris – DPSP), Florence REBRION (Ville de Paris – DEVE), Didier PERRET (RATP), Hervé MOUDEN (SNCF), Claire LAURAS (JC DECAUX), Bénédicte ISABEY (AP-HP)

Collège élus :

Rémi FERAUD (Maire du 10^e), Stéphane BRIBARD (Élu M10 prévention et sécurité), Paul SIMONDON (Élu M10, groupe PS), Dante BASSINO (Élu M10, groupe PCF), Sylvain RAIFAUD (Élu M10, Groupe EELV), Déborah PAWLIK (Élue M10, groupe LR), Dominique DEMANGEL (Élue M18), Charles BARBETTI (Ville de Paris, cabinet de Colombe BROSSEL), Myriam BOUALI (Ville de Paris, cabinet d'Anne Hidalgo).

Collège associations et institutions toxicomanie/santé :

Elisabeth AVRIL, Céline DEBAULIEU, Karine WARYAS (GAÏA), Sandrine FORTUNEE (Coordination Toxicomanies), Catherine PEQUART et Marthe YONH (CHARONNE), Catherine DUPLESSY (SAFE), Léon GOMBEROFF (EGO), Véronique HENRY KAGAN (Aremedia), Carmen BACH et Isabelle JEANNES (MMPCR), Marie JOUFFRET-ROUSTIDE (INSERM), Clara LEPEZ, Camille MAURIES et Jessica GATIEN LOUETTE (APHP – Espace Murger), Olivier ANDRE (MILDECA), Denis LEONE, Sylvia N'GUYEN-DANG et Delphine VILAIN (ARS), Alexandra LAILLER (PRIF).

Observatrice : Sylvie SCHERER (IAU-IDF)

